

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-716 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Veuillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 7 novembre 2023, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le *Règlement numéro 2023-716 sur l'occupation du domaine public*.

Objet du règlement

Le règlement numéro 2023-716 a pour objet d'encadrer l'occupation du domaine public, soit des immeubles du domaine public appartenant à la Municipalité du Canton de Shefford, et ce, indifféremment de leur mode d'acquisition, de leur localisation ou de leur état.

Entrée en vigueur :

Ce règlement est entré en vigueur le jour de sa publication.

Pour prendre connaissance du règlement numéro 2023-716 :

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Fait à Shefford, le 8 novembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix